



Le Château d'Olonne, le 06/12/2017

INVENTAIRE ET CARACTERISATION DES ZONES HUMIDES,
DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE
ET DU MAILLAGE BOCAGER

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LANCEMENT DU 4 DECEMBRE 2017

COMMUNE DE DOEUIL-SUR-LE-MIGNON (17 139)

Intervenants :

- M. Sébastien CHOUINARD de la Société Hydro Concept ;
- M. Francis LAROCHE, Maire de Doeuil-Sur-le-Mignon, et 5 conseillers municipaux ;
- Mme Capucine CAVILLES : technicienne zones humides à l'IIBSN (structure porteuse du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin) ;
- Mme Laura PHILIPPO : Service Aménagement PLU de la Communauté Val de Saintonge

L'objet de la réunion a été la présentation du déroulement de l'étude d'inventaire des zones humides, la mise en place du calendrier opérationnel et la définition des membres du Comité de suivi de l'étude.

1 - Contexte de l'étude

Cette étude a été motivée par **la nécessité de joindre un inventaire des zones humides** (demande réglementaire des services de l'état) pour le projet **de PLU** de la commune.

De plus, cet inventaire de connaissance, de délimitation et de caractérisation des zones humides pourra venir alimenter d'autres projets de territoire comme celui de la Trame Verte et Bleue ou celui du SCoT Pays des Vals de Saintonge.

La commune de Doeuil-sur-le-Mignon est le maître d'ouvrage de l'inventaire. Elle sera assistée par la Communauté de communes Val de Saintonges et l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN).

2 - Déroulement de l'étude

L'étude d'inventaire des zones humide se déroulera en trois phases.

Phase 1 : Présentation du contexte de l'étude (réglementaire, théorique et technique) aux membres du groupe d'acteurs locaux et récolte d'informations sur le territoire communal (mise à contribution des connaissances locales) puis aux exploitants agricoles et propriétaires terriens le cas échéant. Récolte des contacts téléphoniques pour la prospection de terrain.

Phase 2 : Inventaire de terrain (étude du sol et de la végétation) et cartographie des résultats.

Phase 3 : Restitution des résultats avec phase de consultation du public (affichage en mairie et récolte des remarques associées), discussion des résultats et des remarques avec les membres du groupe de suivi communal.

Restitution définitive au conseil municipal après les compléments de terrain éventuels suite à la réunion de restitution auprès du groupe de suivi local.

3 - Concertation et animation

Le groupe d'acteurs locaux

Le groupe d'acteurs locaux est chargé de suivre et faciliter le déroulement de l'étude. Il s'assure que l'inventaire est réalisé sur l'ensemble de la commune et que celui-ci est suffisamment exhaustif. Il fournit également sa connaissance du territoire et peut faire remonter des informations sur la présence de phénomènes hydrauliques remarquables. Celui-ci doit donc être représentatif des usagers de la commune (sans déséquilibre marqué) et regrouper des personnes ayant une bonne connaissance du territoire.

Ce groupe créé sur proposition du Maire et validé en conseil municipal doit être constitué avant la phase 1 concernant les réunions, soit pour **début janvier 2018 au plus tard**.

Les membres de ce groupe d'acteurs n'ont pas encore été désignés par la commune. Ce groupe doit être constitué en suivant les recommandations du Cahier des Charges :

- un ou plusieurs élus dont le Maire (ou son représentant),
- un élu du Syndicat de rivière (quand il existe),
- plusieurs exploitants agricoles locaux,
- un représentant d'une association de chasse,
- un représentant d'une association de pêche,
- un représentant d'une association de protection de la nature,
- un représentant d'une association de randonneurs
- un représentant de la propriété foncière.
- Un représentant de la CLE ou de la cellule animation de la CLE
- Un représentant de l'ONEMA

Ce groupe ne doit pas excéder quinze personnes afin de garder une efficacité de travail. De plus, le Maire veillera à l'équilibre entre les membres de ce groupe d'acteurs locaux.

Eléments de communication

Il a été convenu que la mairie communiquerait sur son panneau d'affichage et son site internet pour mettre à disposition les comptes-rendus de réunion et cartes associées, les calendriers de prospection et les résultats provisoires.

Tout autre élément jugé nécessaire pour le bon déroulement de l'étude pourra être employé : bulletin communal, articles de presse, brève distribuée dans les boîtes aux lettres, etc.

Option réunion exploitants agricoles

La commune a décidé de ne pas retenir la réunion spécifique pour les exploitants agricoles avant la phase de terrain.

Elle prévoit en revanche d'informer le monde agricole par l'envoi d'un courrier d'information.

4 - Calendrier de l'étude

L'élaboration du PLU de la commune de Doeuil-Sur-Le-Mignon est à présent bien avancé. La municipalité souhaite donc disposer des résultats de l'inventaire des zones humides dans les cinq mois à venir.

Les dates suivantes ont ainsi été arrêtées pour les différentes phases de l'étude.

Réunions	Ordres du jour	Date
Première réunion du groupe d'acteurs locaux	Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides, de la méthodologie, et recueil d'informations sur les zones humides de la commune	15 janvier 2018 (9h30)
Deuxième réunion du groupe d'acteurs locaux	Présentation de la méthode de délimitation et caractérisation sur le terrain	22 janvier 2018 (10h00)
Réunion avec les exploitants agricoles	Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides, de la méthodologie, et recueil d'informations sur les zones humides de la commune	Non réalisé Prévention par envoi de courrier d'information
Inventaire sur le terrain		Du 5 au 9 février 2018
Affichage en mairie		Semaines 10, 11 et 12 2018
Troisième réunion du groupe d'acteurs locaux	Restitution des résultats (cartographie, statistiques, caractéristiques des zones humides...)	26 mars 2018 (9h30)
Retour sur le terrain (Levée de doute)		-
Présentation en conseil municipal	Restitution des résultats	CM d'Avril ou Mai

5 - Autres éléments

La commune doit se rapprocher de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les questions de montage de dossier et participation forfaitaire au financement de l'étude avant la signature des derniers éléments de l'acte d'engagement avec le prestataire Hydro Concept.